

Hauts-de-France, Nord
Villeneuve-d'Ascq
Quartier Le Château

Îlot 15, les Mitoyennes (Le Château)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005208

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine de Villeneuve-d'Ascq, ville nouvelle

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : lotissement concerté

Appellation : îlot 15, Les Mitoyennes

Parties constituantes non étudiées : maison

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2017, N, 69-128

Historique

L'îlot 15 est le plus tardif du quartier Le Château.

Il est situé à un emplacement important puisqu'il doit assurer la jonction entre le Château de Flers (Ferme d'en Bas) et Flers-ancien (rue Jeanne-d'Arc). L'enjeu pour les aménageurs est ici l'intégration des tissus anciens et contemporains, et la proximité immédiate de la Ferme d'en Bas / Château de Flers, protégé au titre des Monuments historiques.

L'opération de logement vient occuper un espace vacant où la voirie est déjà installée : ainsi à l'ouest il est déjà parcouru du nord au sud par la rue Chantepleure, qu'un chemin piétonnier vient relier à la rue Jeanne-d'Arc.

Son aménagement est infléchi par la charte d'aménagement concerté organisée en mai-juin 1978 entre la municipalité (et les habitants ayant participé aux débats) et l'ÉPALE. Les discussions s'inscrivent dans un contexte délicat, marqué par la vive polémique et le conflit juridique autour de la construction de l'îlot 3 (résidence Alvarado) tout proche.

Le mémorandum municipal souhaite ainsi que l'îlot devienne "le lieu privilégié de liaison entre l'Église et le bourg ancien d'une part, et le Château et les quartiers nouveaux d'autre part". Il demande la construction d'une soixantaine de logements en front de rue, dont la hauteur soit limitée à trois niveaux (R + 2), ainsi que l'installation de petits commerces et d'une place du marché (Charte de Flers-Château, AC Villeneuve d'Ascq, 103W19).

Le programme comprend finalement 60 logements individuels, dont 43 en PAP (prêt d'accession à la propriété) et 17 en prêt locatif social (PLA).

L'îlot est mis en promotion en 1981 auprès du promoteur Progencil, associé à l'architecte Alain Sarfati, architecte-urbaniste associé au courant post-moderne, chargé notamment de l'aménagement du quartier du Val Maubuée, à Marne-La-Vallée.

La livraison a lieu en 1985.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1985 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Alain Sarfati (architecte, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : ÉPALE (commanditaire, attribution par source), Progencil (promoteur, attribution par source)

Description

Tardif, l'îlot 15 témoigne de l'évolution que connaît l'aménagement de la ville nouvelle : la création d'un tissu urbain de type classique - basé sur la rue - et le recours à une architecture d'inspiration traditionnelle et régionale. Le paysage pittoresque qui y est créé affiche un parti de continuité entre Flers ancien et son château.

L'îlot 15 occupe un terrain rectangulaire de 1.8 hectares localisé à la jonction du centre ancien de Flers et du Château de Flers (ou Ferme d'en Bas). La densité est de 33 logements à l'hectare.

L'îlot 15 est structuré par la rue Chantepleure, une voie interne traversante reliée au réseau existant (au nord la rue de la Chevalerie et au sud la rue Charles-le-Bon). Vient s'y connecter en deux points la rue de la Chicane, qui forme un large cercle au cœur de la composition. Ce schéma de voirie qui évoque un centre de village est complété par un réseau de chemins piétonniers, en limite ou en traversée d'îlot.

L'îlot 15 est donc composé de façon à évoquer un tissu ancien de type rural : rues et chemins sont courts et sécants, et adoptent des formes irrégulières. Comme dans les villages, rues, chemins et venelles constituent l'unique espace public du groupement d'habitations. Pour limiter la circulation dans ces espaces collectifs, une partie du stationnement est relégué sur deux places aménagées au nord de l'îlot. Les chemins piétonniers sont hiérarchisés : de simples venelles étroites donnent accès aux logements, tandis que le large chemin de la Chaise constitue l'espace public principal de l'îlot. Par la perspective qu'il offre sur l'église Saint-Pierre de Flers il constitue un espace public important à l'échelle du quartier.

L'implantation des maisons ainsi que leur architecture présentent une grande variété qui contribue à créer une ambiance pittoresque. Les maisons individuelles sont implantées en mitoyenneté alignée ou décalée sur la rue, avec jardin sur l'arrière. Les parcelles étant traversantes, les voies sont bordées alternativement des façades principales des maisons (avec une alternance de pignons et gouttereaux sur rue) ou de jardins et de garages. Deux types de maisons en briques (avec variantes) sont ici visibles : un premier type sur parcelle large, à un étage carré avec garage indépendant, un second sur parcelle plus étroite, à deux étages carrés et garage le plus souvent intégré (parfois dans un avant-corps). La brique apparente, les toits à double pans couverts en tuile et les hauts pignons triangulaires relèvent d'une architecture d'approche traditionnelle et régionale.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique

Matériau(x) de couverture : tuile

Étage(s) ou vaisseau(x) : 2 étages carrés

Type(s) de couverture : toit à longs pans

Typologies et état de conservation

Typologies : opération traversante ; habitat individuel ; îlot d'habitat groupé ; îlot urbain

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- AC Villeneuve-d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 2 EP 34. **Tableau de bord 1981**. ÉPALE, [1981].
- AC Villeneuve d'Ascq ; 103W8. **Charte d'aménagement Flers-Château**. EPALE [1978].

Illustrations



L'entrée sud de la rue de la Chicane. Une partie des maisons



Le chemin piétonnier de la Chaise est dessiné à la manière d'une voie de type traditionnel, créant en direction de l'église Saint-Pierre une perspective analogue à celles des rues anciennes de Flers.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900633NUCA



Chemin de la Chaise, la présence d'un jardin, prolongé sur un niveau inférieur par la végétalisation de l'espace public, permet une transition douce entre l'espace public de la rue piétonne et l'espace privé de la maison.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900678NUCA

dispose d'un garage intégré, en front de rue à droite, les autres d'un garage indépendant, au fond du jardin (à gauche).
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900743NUCA



Une venelle piétonne traverse l'îlot central dessiné par la courbe de la rue de la Chicane. Les maisons y sont pourvues d'un jardin de devant, qui complète celui, plus vaste, présent sur l'arrière.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900050NUCA

Une partie des maisons dispose d'un accès piéton sur le Chemin de la Chaise. Il est doublé d'une entrée par le garage et le jardin depuis la rue de la Chicane, située sur l'arrière.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900640NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les îlots d'habitation de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq (IA59005554)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Quartier Château (IA59005195) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Le Château,

Auteur(s) du dossier : Leslie Dupuis

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Le chemin piétonnier de la Chaise est dessiné à la manière d'une voie de type traditionnel, créant en direction de l'église Saint-Pierre une perspective analogue à celles des rues anciennes de Flers.

IVR32_20185900633NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'entrée sud de la rue de la Chicane. Une partie des maisons dispose d'un garage intégré, en front de rue à droite, les autres d'un garage indépendant, au fond du jardin (à gauche).

IVR32_20185900743NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Une partie des maisons dispose d'un accès piéton sur le Chemin de la Chaise. Il est doublé d'une entrée par le garage et le jardin depuis la rue de la Chicane, située sur l'arrière.

IVR32_20185900640NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Chemin de la Chaise, la présence d'un jardin, prolongé sur un niveau inférieur par la végétalisation de l'espace public, permet une transition douce entre l'espace public de la rue piétonne et l'espace privé de la maison.

IVR32_20185900678NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Une venelle piétonne traverse l'îlot central dessiné par la courbe de la rue de la Chicane. Les maisons y sont pourvues d'un jardin de devant, qui complète celui, plus vaste, présent sur l'arrière.

IVR32_20185900050NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation